

Déprofessionnaliser la politique

L'apparition de professionnels de la politique est une des formes de division sociale du travail qui ont marqué le développement de la société industrielle. Elle est inséparable du développement de l'Etat moderne, avec sa bureaucratie et son parasitisme. Les "intellectuels organiques" de la politique doivent disparaître en tant que couche spécifique: voilà une des conditions les plus immédiates de la démocratisation de la société politique. Certes, les choses ne se feront ni spontanément, ni rapidement. Ne serait-ce que parce que les professionnels de la politique ne manqueront pas de mobiliser mille raisons, dont certaines valables, qui plaident contre leur propre dépérissement.

C'est pourquoi on voudrait proposer ici quelques mesures, modestes d'apparence, qui permettraient de donner le signal d'une déprofessionnalisation de la vie politique et qui pourraient marquer la fin d'une trop longue confiscation des responsabilités.

La première, c'est *la limitation de la carrière politique*. Pourquoi ne pas limiter à deux mandats, soit en moyenne une dizaine d'années, l'exercice par un individu

des principales fonctions électorales (Président de la République, député, sénateur, conseiller économique, maire, conseiller général, conseiller municipal)? Une mesure plus sévère, soit un seul mandat, aurait un sérieux inconvénient: aboutir au renouvellement total de toutes les assemblées à chaque échéance électorale. L'absence totale de continuité au Parlement ou dans les conseils locaux entraînerait un fonctionnement trop heurté de la vie publique.

Quand aux objections que soulèvent classiquement les propositions de ce genre, elles peuvent être facilement levées. La principale est le risque de se priver ainsi prématurément des talents d'un homme exceptionnel. Elle est évidemment indigne d'un grand peuple démocratique. La démocratie est en effet l'art de se passer des hommes indispensables. Les Américains en ont jugé ainsi en ce qui concerne leurs présidents. Après le trop long règne de l'homme indispensable qu'était devenu Franklin D. Roosevelt, ils décidèrent de limiter à deux le nombre de mandats présidentiels auquel peut prétendre un seul homme.

Quant à l'irremplaçable expérience que donneraient de longues années passées parmi les fonctions électorales, il est permis de penser qu'elle n'est qu'un leurre. La technique professionnelle des vieux routiers de la politique, à supposer qu'elle soit un bien, n'est que trop largement compensée par un déracinement à peu près complet, une perte intégrale de tous liens avec la population, autres que ceux qu'inspire le souci de sa réélection. Du reste, une limitation impérative de la longévité politique diminuerait les inconvénients de l'électoratisme. Un élu qui connaît le terme obligatoire de sa carrière a moins de raisons de donner dans la démagogie; le courage et la responsabilité lui sont plus naturels.

Ajoutons enfin que cette mesure est le complément indispensable d'un retour au système de la représentation proportionnelle. C'est pourquoi je suggère aux dirigeants de la gauche de l'inscrire dans le programme commun révisé. Un des inconvénients de la "RP" en effet est de pérenniser les caciques des partis et de les mettre pratiquement à l'abri de toute sanction électorale et de tout revers de carrière. Cette sécurité de l'emploi est trop poussée pour ne pas engendrer des inconvénients symétriques de ceux qui viennent d'être signalés à propos de l'obsédant souci de la ré-élection.

On ne devrait pas pouvoir être homme politique à vie, comme on est paysan, ouvrier ou avocat. A plus forte raison à une époque où chaque individu est appelé à changer deux ou trois fois de métier au cours de son existence, il serait paradoxal que l'homme politique soit parmi les seuls à échapper à cette nécessité. Il est bon, il est nécessaire qu'une rotation suffisamment rapide des assemblées élues permette à celles-ci de refléter la vie réelle de la communauté.

Une autre mesure, corrélative de la précédente, devrait être *l'interdiction du cumul des mandats*. Est-il honorable dans une démocratie, de voir le même homme, parfois chargé d'ans, cumuler les fonctions de maire, de conseiller général, président du conseil régional, , député, dirigeant de son parti... ministre parfois? Chirac, Defferre, ou Chaban sont-ils des hommes à ce point exceptionnels qu'il ne se trouve pas dans leurs circonscriptions quelques citoyens dignes de les soulager de tâches réellement accablantes et dont chacune suffirait à remplir les journées du plus diligent? Il est clair qu'une telle concentration des responsabilités est incompatible avec l'esprit de la démocratie; qu'elle repose sur la recherche du pouvoir maximal et non sur le service de la communauté. D'un tel "cumulard", on dit en général qu'il contrôle bien sa circonscription. Sommes-nous donc en pays occupé pour avoir ainsi à être contrôlés? Certes, pour s'opposer à une telle interdiction de cumul, on pourra invoquer de nombreuses raisons, y compris celles qu'inspire l'intérêt public. Mais à les examiner de près, on s'apercevra vite qu'elles reposent sur le respect des situations acquises. Ainsi, chaque grande ville a intérêt à faire de son maire un député, dès lors que les autres le font. Mais que toutes en soient empêchées, l'égalité des chances sera rétablie et l'esprit du suffrage retrouvé.

De même, puisque l'approbation par les électeurs de l'ensemble du programme du candidat élu est une pure fiction, la participation des citoyens invite au *développement du référendum*. Pourquoi faudrait-il que les citoyens n'aient plus désormais le choix qu'entre deux programmes composés par d'autres, à l'exclusion de toute autre possibilité? Pourquoi n'auraient-ils pas droit au menu à la carte? La récente controverse entre le PCF et le PS à propos de l'armement nucléaire est à cet égard révélatrice. Avec raison, François Mitterand, constatant les divisions de l'ensemble de la gauche sur ce sujet, avait proposé que peu de temps après l'accession au pouvoir de la gauche, les Français fussent consultés sur ce point. Les sondages montraient du reste les électeurs de chacun des partis du programme commun divisés sur la question. Comment ne l'eussent-ils pas été, alors qu'à quelques mois de distance, ils avaient pu voir plusieurs de leurs leaders, et non des moindres, défendre avec la même conviction des opinions diamétralement opposées sur ce sujet? A cette proposition, la réaction des communistes fut d'une hostilité sans nuances. A la défiance traditionnelle de la gauche pour le référendum, toujours suspect de dissimuler un plébiscite, est sans doute venue s'ajouter une réaction de monopolarisme parlementaire typique. Que deviendraient donc les députés, et les partis qui les patronnent et les chaperonnent, si on leur enlevait le monopole de l'interprétation des votes qui se sont exprimés en leur faveur? Ouvrir la voix au référendum, c'est courir le risque de voir remettre en cause le "député omnibus", l'homme polyvalent, à la compétence universelle, à la représentativité sans défaillances. Que deviendrait surtout le monopole des partis en matière d'orientation politique, si le corps électoral cessait d'être le grand muet de la politique, ou cet oracle qui, à l'instar de celui de Delphes, requiert des interprètes professionnels? En vérité, il est plaisant d'entendre les représentants du parlementarisme classique déplorer l'inévitable simplisme de la réponse par oui ou par non des électeurs à une question précise. Comme si le vote d'un citoyen en faveur d'un candidat, valant approbation d'un programme de 192 pages, n'était pas le comble du simplisme et de l'ambivalence réunis!

Certes, une série de précautions, qu'il n'est pas difficile d'imaginer, à l'exemple de la Suisse, devraient être prises pour éviter au référendum de tourner à la manipulation. Mais cela fait, quel progrès dans la démocratie! Au lieu de campagnes électorales tous azimuts, où, à propos d'un homme ou d'un parti, les ambiguïtés, les motivations contradictoires se donnent rendez-vous dans l'urne où tous les chats sont gris, une campagne précise, sur un sujet particulier, avec une réponse précise à une question posée.

Trop longtemps, la gauche a identifié son idéal institutionnel avec les procédures du parlementarisme classique, inspirées de la monarchie censitaire et de la démocratie gouvernée; il est temps qu'elle admette qu'il n'est pas nécessairement contraire à la démocratie de donner la parole au Peuple.

J'ajouterai une dernière considération: c'est que le suffrage, s'il est la pierre de touche de la démocratie - au point que là où il est limité, ou manipulé, la démocratie tout entière dépérit - n'en est pas pour autant la seule procédure démocratique de désignation des responsables. D'autres pourraient être utilement remises en vigueur, que les Grecs connaissaient bien: je veux parler du *tirage au sort*, ou de la *désignation à tour de rôle*. Bien entendu, semblables méthodes de désignation sont exclues pour des fonctions impliquant une compétence technique ou une responsabilité particulièrement importante. Mais à l'intérieur de communautés réduites (communes rurales, responsabilité de quartier, d'immeuble, d'atelier), il est souhaitable que tous les citoyens se sentent appelés à tour de rôle. Loin d'entraîner la négligence ou le désintérêt, une telle obligation de service serait de nature à restaurer la notion de citoyenneté qui est de plus en plus en train de dépérir, en raison d'une excessive professionnalisation de la citoyenneté.

(extrait d'un article de même nom de Jacques Julliard in: ESPRIT, No 10, octobre 1977)